



## REGLEMENT

# LES TROPHEES DU TOURISME en Bresse bourguignonne

L'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne organise la **4<sup>ème</sup> édition des Trophées du Tourisme**, en collaboration avec les principaux acteurs du Tourisme, **le mardi 9 avril 2024**.

A cette occasion, vous êtes invités à proposer **vos candidatures** pour **vos activités** menées sur le Territoire de la Bresse bourguignonne, dans le domaine du Tourisme, en 2022-2023, dans l'une des **6 catégories** à découvrir dans ce règlement.

Les **lauréats** recevront un trophée, un support de communication et profiteront d'une parution sur le site internet de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne



# LES TROPHEES DU TOURISME en Bresse bourguignonne

## Règlement

### Objectifs :

Promouvoir et valoriser les initiatives novatrices, fédératrices ou originales qui contribuent à l'amélioration, au développement et à la promotion touristique de notre territoire. Distinguer les acteurs du tourisme les plus dynamiques, innovants ou exemplaires.

### Les catégories :

**Le Trophée de la Famille :** ce Trophée récompense une action ou une démarche témoignant de la volonté d'accueillir les familles dans des conditions optimales.

**Le Trophée du Terroir :** ce Trophée récompense une action originale ou un savoir-faire particulier témoignant de la volonté de valoriser les productions locales et de les présenter comme autant d'occasions de découvrir l'âme des terroirs de notre territoire.

**Le Trophée de l'Événementiel :** ce Trophée récompense une animation touristique ou culturelle témoignant de la volonté d'animer et de faire découvrir le territoire.

**Le Trophée du Sport/Nature :** ce Trophée récompense un aménagement naturel ou une structure innovante visant à mettre en valeur la pratique d'une activité au sein d'un environnement naturel.

**Le Trophée de l'E-Tourisme :** ce Trophée récompense la mise en œuvre d'une action numérique favorisant l'attractivité touristique du territoire (site internet, réseaux sociaux, relation client)

**Le Trophée du Slow Tourisme :** ce Trophée incite la pratique de voyages plus écologiques, la mobilité douce, le tourisme durable, récompense des produits et services améliorant le bien-être et promeut la déconnexion.

### Conditions de participation et éligibilité :

Les candidats doivent être situés sur le territoire de la Bresse bourguignonne (liste des 88 communes téléchargeable sur le site internet). Ils doivent présenter une activité, un aménagement touristique mis en place sur les années 2022 à 2023. Ils seront sélectionnés à partir des dossiers de candidatures et des pièces complémentaires envoyées.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule des six catégories et ne peuvent pas concourir deux fois de suite pour un même Trophée.

Les candidats sont volontaires et peuvent émaner du secteur du tourisme, des commerçants, des associations, des hébergeurs, des restaurateurs, des artisans, des sites touristiques, des producteurs locaux, des collectivités, ou des entreprises œuvrant dans le domaine du Tourisme.

Chaque initiative est un projet abouti et le candidat peut justifier des retombées obtenues à sa mise en place (en terme humain, financier ou de fréquentation).

## Dossier de Candidature :

Les dossiers de candidature sont à retirer dans les Bureaux de l'Office de Tourisme de Louhans, Cuisery et Cuiseaux, ou peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Office de Tourisme. Ils peuvent également être envoyés par mail ou par courrier, sur demande auprès de l'Office de Tourisme.

Pour sa participation, le candidat doit fournir :

- le dossier de candidature complété et signé
- 3 ou 4 photos et/ou une vidéo et/ou tout autre document illustrant la thématique choisie.
- son inscription :
  - au Registre du commerce et des sociétés (Hôtels, restaurants, commerçants)
  - au Répertoire des Métiers (Artisans)
  - à la Chambre d'Agriculture (Producteurs locaux)
- Ou - sa déclaration en mairie /cerfa (hébergeurs)
- sa déclaration en Préfecture (associations)

Les dossiers peuvent être déposés directement à l'Office de Tourisme, 1 place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD ou envoyés sur l'adresse mail suivante : [info@bresse-bourguignonne.com](mailto:info@bresse-bourguignonne.com)

Tout dossier de candidature incomplet ne pourra être étudié et fera l'objet d'un seul courrier de rappel, signalant les pièces manquantes.

## Le déroulement de la cérémonie :

Tous les candidats seront conviés à la remise des Trophées.

Chaque candidat présentera son activité devant le jury pendant **une minute trente**. Le jury pourra poser une ou deux questions afin de soulever les points positifs et les points négatifs selon la grille de notation et orienter son choix. A l'issue de la délibération, un seul lauréat par catégorie sera choisi.

## Les critères de sélection et jury :

Les dossiers de candidature seront examinés par le jury avant le jour de la remise des Trophées. Le jury aura la charge d'examiner en toute confidentialité chaque dossier répondant aux critères de sélection, suivant une grille de notation permettant d'évaluer également la qualité des dossiers au niveau de leur cohérence, de leur clarté, de leur sérieux et de leur précision. Le jury est souverain dans sa prise de décision. Les membres du Jury (ou leur famille proche) ne peuvent pas concourir.

Les critères de sélection :

- Originalité du projet ou de l'activité
- Innovation (nouveau créé sur le territoire)
- Atouts majeurs
- Résultats obtenus des retombées sur le territoire.

Le jury est composé de :

- 1 représentant de la Mission Tourisme du département de Saône-et-Loire
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture
- La Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ou son représentant

- 2 autres représentants du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne (1 Socio-Professionnel et 1 Elu)
- Le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ou son représentant

### Remise des Prix :

Les six lauréats recevront comme récompense un trophée, un publiereportage ou un autre support de communication dans la presse locale présentant l'activité pour laquelle ils ont concouru, ainsi qu'une parution sur le site Internet de l'Office de Tourisme mettant en avant leur établissement pour une durée de deux mois.

### Engagements des candidats :

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute information erronée entraîne l'annulation du dossier de candidature. La participation à ce concours gratuit, implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix. Leur absence signifiera leur désistement à concourir. Les lauréats autorisent l'Office de Tourisme à diffuser les photos de leur établissement sur le site internet, suite à la remise des Prix. Ils s'engagent à mettre en avant leur récompense.

### Responsabilité

Au cas où le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne soit contraint d'annuler la manifestation, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ne pourra pas être tenu responsable et se voir réclamer des dédommagements de quelque nature que ce soit.

Le présent règlement est déposé en l'Etude de Maître Touillier, Huissier de Justice, SCP François Touillet, 1 place Marcel Guinot, 71500 LOUHANS.

### Dates importantes :

Dépôt des candidatures : jusqu'au **15 mars 2024**, au plus tard.

Analyse des candidatures : **Mardi 19 mars 2024**

Remise officielle des prix des « Trophées du Tourisme de la Bresse bourguignonne 2024 » :  
**Mardi 9 avril 2024.**

### Contacts utiles :

Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne  
1 Place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD

Tél : 03.85.75.05.02

[Info@bresse-bourguignonne.com](mailto:Info@bresse-bourguignonne.com) / [www.bresse-bourguignonne.com](http://www.bresse-bourguignonne.com)